



Salaire inégal + menace de licenciement: quoi faire?

Par **peach**, le **30/10/2009** à **17:31**

Bonjour,

Cela fait 20 mois que je travail en France. Je suis venue à Paris pour mon travail actuel. (Je suis anglaise).

Au début de l'année nous avons embauché 2 personnes dont une plus junior, et l'autre au même niveau que moi. J'ai assisté aux entretiens avec mon chef de département et donc je sais qu'elles sont payées plus que moi, toutes les deux. Pendant cette période mon chef m'a indiqué que mon salaire devrait augmenter aussi, naturellement.

Ensuite notre DG a refusé la demande d'augmentation, mais il m'a accordé une formation (selon mon chef), qui mènerait à une éventuelle augmentation.

Je n'ai jamais eu cette formation. Donc j'ai redemandé une augmentation salaire suite au départ de l'employée du même niveau que moi à la fin de sa période d'essai, étant donné que j'ai pris tout son travail en plus que le mien. Mon chef m'a dit que c'était approuvé en principe mais serait payé en tant que prime (la société faisait des licenciements à ce moment).

Je n'ai pas eu ni de prime ni d'augmentation.

Il y a deux semaines, notre DG a annoncé que la société sera rachetée par le groupe (énorme), et qu'il protégerait nos positions si on est intégré dans un bureau ailleurs. Je demande encore qu'il négocie mon augmentation, cette fois auprès de la gestion du groupe. Il me répond qu'il "serait le catastrophe" si je partais donc allait parler au grand chef du groupe.

Ensuite notre DG revient vers moi en me disant qu'il vaut mieux accepter des offres ailleurs parce qu'il "n'y a pas d'avenir ici".

J'ai partagé cette information (malgré le fait que notre DG l'avait dit 'confidentiel') avec mon chef. Il a parlé ensuite avec le DG qui avouait qu'il m'a dit cela parce qu'il lui faut "faire des économies" et si je ne pars pas, il va licencier ma collègue à ma place.

Pour compliquer des choses, je suis enceinte - 8 semaines. Mon chef le sait (non-officiellement), et malgré le fait qu'il ne veut surtout pas me perdre, il ne veut pas non plus se trouver sans ma collègue pendant mes congés de maternité. (Nous ne sommes que trois dans notre département).

Je ne veux pas déclarer ma grossesse avant la 12ème semaine, mais j'ai tellement peur de

perdre mon emploi (ou de ne pas être payée pendant mes congés de maternité), je ne sais plus quoi faire.

Je veux juste être rémunérée à un niveau égal de ce de mes collègues français et me sentir plus sécurisée dans mon emploi. Je suis tellement stressé et je ne sais plus quoi faire.

Merci infiniment pour vos conseils

Par **Paul PERUISSET**, le **01/11/2009** à **18:34**

En tant que femme enceinte vous bénéficiez d'une protection contre le licenciement (sauf en cas de faute grave ou impossibilité de maintenir le contrat de travail pour un motif étranger à la grossesse, comme par exemple une suppression d'emploi).

Sur ce point, vous n'avez pas trop de soucis à vous faire.

Cordialement.